

DEC180496DR12

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Chantal SOSCIA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC122162DR12 du 17 juillet 2012 portant nomination de Mme Chantal SOSCIA aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Chantal SOSCIA, dans l'unité du CNRS n°UMR7255, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> février 2018

Le directeur de l'unité  
James STURGIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
Yvon BERLAND